

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS RÉUNION DU 24 OCTOBRE 2024

Délibération n°2024-10-08

L'an deux mille vingt-quatre et le 24 octobre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de La Chapelle-Villars, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

■ Nombre de membres en exercice	:	35
■ Quorum	:	18
■ Nombre de membres présents	:	25
■ Nombre de votants	:	32
■ Date de la convocation	:	le 16 octobre 2024

Objet : Tourisme - Base de loisirs - Tarifs 2025 : Camping de la Lône et Maison de la Lône

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, M. Yannick JARDIN, M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD (<i>Pouvoir de Mme Gisèle BONNAY</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir de M. Laurent CHAIZE</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Franceline COMAS, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de Mme Martine JAROUSSE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, Mme Véronique MOUSSY (<i>Pouvoir de M. Christian CHAMPELEY</i>) -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELO, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir à M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY (<i>Pouvoir à Mme Béatrice RICHARD</i>) -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir à Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>), Mme Martine JAROUSSE (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Christian CHAMPELEY (<i>Pouvoir à Mme Véronique MOUSSY</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL,
PÉLUSSIN :	Mme Corinne ALLIOD KOERTGE

M. le vice-président délégué au tourisme, rappelle que comme chaque année, il est proposé de nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier pour la base de loisirs. Sont abordés ceux du Camping de la Lône et de la Maison de la Lône. Les tarifs de l'Espace Eaux Vives seront vus ultérieurement.

En noir, les tarifs en vigueur ; en rouge les tarifs proposés pour 2025.

CAMPING DE LA LÔNE					
TARIFS 2025 (Tarifs TTC)					
EMPLACEMENTS (par nuit et par personne)					
	Remarque	PERIODE BASSE avril à mai Sept & octobre	PERIODE HAUTE 1er juin au 30 août		
Enfant de moins de 3 ans		gratuité			
Enfant de moins de 13 ans		3,5/ 4 €	4 /4,50 €		
Personne + 13 ans		6/6,5 €	6,5/7 €		
Taxe de séjour		0,30 €			
Emplacement + 1 véhicule	Voiture ou moto	6 /6,5 €	6,5/ 7 €		
Emplacement seul	sur un emplacement pouvant être partagé	4,50 €	5,00 €		
Véhicule supplémentaire				3,00 €	
Chien/animaux en laisse	Soumis à autorisation			3,00 €	
Visiteur				4,00 €	
AUTRES PRESTATIONS					
	Remarques	INDIV.	COLLECTIF ⁽¹⁾		
Location grand marabout équipé		125,00 €	90,00 €		
Electricité	/nuit			4/ 5 €	
Kit d'accueil pour Vélo		2,00 €			
Arrhes	Permettant de valider la réservation d'un chalet/marabout et d'un emplacement sur une longue durée	30% du coût total de la prestation			
Cauton casse chalet/marabout				500 €	
Cauton prise électrique	adaptateur borne			50,00 €	
Cauton nettoyage Chalet/ marabout	Prestation facturée en cas de nettoyage non fait dans les chalets et/ou marabout			75,00 €	
PRIX PAR CHALET					
	Remarques	PERIODE BASSE ⁽²⁾ Janvier à mai Sept à décembre	Remise de 30%- 20% basse période	PERIODE HAUTE ⁽²⁾ 1er juin au 30	Remise de- 30%- haute- période
Nuit seule	En fonction des disponibilités (ne pas diffuser ce tarif pour favoriser la location 2 nuits)			95,00 €	
Nuit supplémentaire				75,00 €	
Semaine	7 nuits (samedi au samedi)	450,00 €		490,00 €	
Location Mobil Home 4 pers	1 nuit	50 €		72,00 €	mettre clim
Location Mobil Home 4 pers	semaine	300 €		380,00 €	
Location Mobil Home 4 pers	mois	550 €			
Location chalet au mois de novembre à février	novembre à février	700,00 €			

TARIFS RESIDENTS*			
	Remarques	Tarifs	Taxe de séjour
Forfait résident (possibilité de règlement en 10 mois)	4 personnes + 1 véhicule + 4 autorisations accès piscine + électricité	1850/ 1870 €	0,20€ / résident/nuitée
Forfait personne supplémentaire à l'année	adulte et/ou enfant	100,00 €	0,20€ / résident/nuitée
Personne supplémentaire à la journée	adulte et/ou enfant	2,00 €	
Chien/animaux en laisse	(soumis à autorisation) forfaits à l'année	60,00 €	

Le tarif des forfaits résident sont proratisés en fonction de la date d'arrivée au camping

DIVERS		
	Remarques	Toutes catégories
Salle d'animation	Journée	100,00 €
Salle d'animation	1/2 journée	60,00 €
Location sonorisation	Journée	100,00 €
vente drap jetable		8,00 €

(1) Tarif collectif applicable aux associations, MJC, Centre de Loisirs, Université, établissements scolaires.

(2) remise de 30 % sur les locations de chalets accordé sur des tarifs promotionnels

MAISON DE LA LOIRE
TARIFS 2025 (Tarifs TTC)

LOCATION STUDIO ou CHAMBRE					
	Remarques	PERIODE BASSE Janvier à mai Sept à décembre	Période basse remise 30%	PERIODE HAUTE 1er juin au 30 aout vacances de Noël	PERIODE HAUTE remise 30%
chambre 5 et 6	la chambre 1 nuit	35,00 €	24,50 €	40,00 €	28,00 €
Studio 4 personnes	la chambre 1 nuit	85,00 €	59,50 €	95,00 €	65,50 €
Studio 4 personnes	nuit supplémentaire à partir de la- 2eme nuit	75,00 €	52,50 €	85,00 €	59,50 €
semaine partielle	lundi au vendredi (4 nuits)	250,00 €	175,00 €		
semaine complète	7 nuits	420,00 €	294,00 €	560,00 €	392,00 €

LOCATION GITE DE 11 à 23 PERSONNES					
	Remarques	PERIODE BASSE Janvier à mai Sept à décembre	Période basse remise 30%	PERIODE HAUTE 1er juin au 30 aout vacances de Noël	PERIODE HAUTE remise 30%
Gîte partie haute 11 personnes	1 nuit	220,00 €	154,00 €	275,00 €	192,50 €
Gîte partie haute 15 personnes	1 nuit	300,00 €	189,00 €	375,00 €	241,50 €
Gîte partie haute 15 personnes	nuit supplémentaire à partir de la 3 éme nuit	225,00 €	157,50 €	300,00 €	210,00 €
Gîte complet 23 personnes	1 nuit	440,00 €	287,00 €	525,00 €	367,50 €
Gîte complet 23 personnes	nuit supplémentaire à partir de la 3 éme nuit	345,00 €	241,50 €	460,00 €	322,00 €

DIVERS			
	Remarques	PERIODE BASSE Janvier à mai Sept à décembre	PERIODE HAUTE 1er juin au 30 aout Noël et jour de l'an
Arhes	Permettant de valider la réservation	30,00%	
Cauton location studio et chambre		1 000,00 €	
Cauton location gîte 11,15 ou 23 places		2 000,00 €	
Nettoyage studio et chambre	Prestation facturée en cas de nettoyage non fait dans les chambres ou studios	75,00 €	
Nettoyage gîte 11,15 ou 23 place	Prestation facturée en cas de nettoyage non fait dans le gîte	150,00 €	
Vente de drap jetable	taie d'oreiller, drap housse	8,00 €	
Taxe de séjour	par nuit et par personne	0,20 €	

LOCATION MATERIEL DE LOISIRS			
	Remarque	Tarif	
location paddle 1 h	sur le plan d'eau	11,00 €	
location paddle 2 h	sur le plan d'eau	16,00 €	
location canoe 1 h	sur le plan d'eau	10,00 €	
location canoe 2 h	sur le plan d'eau	14,00 €	
Forfait location paddle 10h	sur le plan d'eau	80,00 €	
location VAE	journée	40,00 €	
location VAE	1/2 journée	23,00 €	
location VAE	2 jours	60,00 €	
location VAE	semaine (7 jours)	130,00 €	
Carte de course d'orientation	l'unité	2,00 €	

* casque & protections

MANIFESTATION BASE DE LOISIRS			
	Remarque	Tarif	
Mise à disposition contenair		20,00 €	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2024
Publication : 04/11/2024

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Approuve les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,



Serge RAULT

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the President.

Secrétaire de séance



Farid CHERIET

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the Secretary of the meeting.